



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2550

Lyon 2e - Acquisition d'un bâtiment situé 18 rue Port du Temple auprès du SYTRAL - EI
02001- N° inventaire 02001R000 - Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1
"Acquisitions foncières 2015-2020", programme 00020-opération 02001534

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2550 - LYON 2E - ACQUISITION D'UN BATIMENT SITUE 18 RUE PORT DU TEMPLE AUPRES DU SYTRAL - EI 02001- N° INVENTAIRE 02001R000 - LANCEMENT ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "ACQUISITIONS FONCIERES 2015-2020", PROGRAMME 00020- OPERATION 02001534 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier ».

Par délibération n° 2016/2144 du 6 juin 2016, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de programme dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00020.

Le Syndicat des Transports en commun de la Région Lyonnaise (STCRL) a construit un bâtiment en 1949, sur une parcelle de terrain propriété de la Ville de Lyon, pour la création d'une sous-station « centre » dans le cadre de la rénovation du réseau électrique des trolleybus. La mise à disposition du terrain d'assiette d'une superficie d'environ 410 m², s'est faite par le biais d'une convention datée du 1^{er} janvier 1950, moyennant le paiement d'un loyer au franc symbolique.

Par cette même convention, le syndicat des transports s'engageait à « *créer une toiture formant terrasse destinée à être mise à la disposition exclusive du groupe scolaire Lamartine contigu, à l'usage notamment de lieu de récréation* ». Un préau couvert ainsi que les locaux nécessaires au fonctionnement d'une cantine scolaire ont été construits sur la partie supérieure de l'immeuble. Les locaux dont le syndicat avait la jouissance, étaient composés du sous-sol et du rez-de-chaussée de l'immeuble accueillant l'ensemble des transformateurs et armoires électriques constituant la sous-station. Le 1^{er} étage était occupé par l'appartement du gardien.

À compter du 9 octobre 1985, le STCRL est devenu officiellement le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), ce syndicat possède aujourd'hui le patrimoine précédemment décrit. Le SYTRAL n'ayant plus l'utilité, présente ou future, de ces locaux, a proposé à la Ville de Lyon la cession de l'ensemble de l'immeuble en R+3 élevé sur sous-sol, sis 18 rue Port du Temple au montant négocié de 250 000 euros eu égard au caractère vétuste et atypique des locaux imposant un surcoût de réaménagement important. Cette acquisition est destinée à constituer une réserve foncière pour les futurs besoins scolaires du quartier.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver l'acquisition de ce bâtiment libre de toute occupation au prix de 250 000 euros HT, soit 300 000 euros TTC vendu par le SYTRAL, conforme à l'avis de France Domaine en date du 2 août 2016.

L'acquisition de cet immeuble situé 18, rue Port du Temple à Lyon 2^e, pour un montant de 300 000 euros ainsi que les frais notariés estimés à 3 000 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 », programme 00020.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/2144 du 6 juin 2016 ;

Vu l'avis de France Domaine n° 2016-382V0977 rendu le 2 août 2016 ;

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 2^e arrondissement en date du 27 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- L'acquisition par la Ville de Lyon, auprès du SYTRAL de l'immeuble en R+3 élevé sur sous-sol, sis 18 rue Port du Temple à Lyon 2^e, destiné à constituer une réserve foncière pour les futurs besoins scolaires du quartier, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer le projet d'acte ainsi que tout document afférent à cette acquisition.

3- Cette opération n° 02001534, ainsi que les frais notariés sont à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 "Acquisitions foncières 2015-2020 ", programme 00020.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent les frais notariés, estimée à 303 000,00 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1 opération 02001534 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2016 : 300 000,00 euros.

- 2017 : 3 000,00 euros.

5- La valeur comptable de cette acquisition sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie m ²	Compte nature	Montant
02001R000	Immeuble rue Port du Temple	1 297,00	21312	300 000,00
02001R000	Frais notariés – Immeuble rue du Temple	/	21312	3 000,00

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY